

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 24 NOVEMBRE 2021**

Ouverture de l'assemblée du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 24^e jour du mois de novembre 2021 à 19 h 30 au Centre des arts populaires de Nicolet, 725, boulevard Louis-Fréchette à Nicolet.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Marco BOUCHER	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. André DESCÔTEAUX	Maire de Pierreville
M ^{me} Geneviève DUBOIS	Mairesse de Ville de Nicolet
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Christine GAUDET	Mairesse d'Aston-Jonction
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Sylvain LAROCHE	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Laurent MARCOTTE	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac
M. Alain VOULIGNY	Maire de La Visitation-de-Yamaska

Formant quorum sous la présidence de M. Michel Côté, directeur général et greffier-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, M. Martin Croteau, directeur des services techniques, M^{me} Geneviève Mailhot, directrice des finances, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Ouverture de la période des élections
- 1.3 Élection du préfet
- 1.4 Fermeture de la période d'élection du préfet
- 1.5 Élection du préfet suppléant
- 1.6 Fermeture de la période d'élection du préfet suppléant
- 1.7 Autorisation à la préfète et au préfet suppléant à signer les effets bancaires et les documents corporatifs de la MRC
- 1.8 Adoption de l'ordre du jour
- 1.9 Adoption des délibérations du Conseil des maires du 20 octobre 2021
- 1.10 Adoption des délibérations du Comité administratif du 3 novembre 2021
- 1.11 Adoption des délibérations de l'assemblée spéciale du Conseil des maires du 10 novembre 2021
- 1.12 Documents reproduits

**2. NOMINATION DES MAIRES
SUR LES COMITÉS DE LA MRC 2021-2023**

- 2.1. Comité administratif
- 2.2. Comité stratégique
- 2.3. Comité d'investissement commun
- 2.4. Comité tourisme
- 2.5. Comité sécurité publique
- 2.6. Comité sécurité incendie et Comité directeurs services incendie
- 2.7. Comité consultatif agricole
- 2.8. Comité aménagement durable et environnement

- 2.9. Comité gestion des matières résiduelles
- 2.10. Comité sélection du Fonds de soutien aux initiatives culturelles
- 2.11. Comité directeur PDZA
- 2.12. Comité des cours d'eau et bureau de délégués
- 2.13. Société de développement économique Nicolet-Yamaska (SDENY) et
Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska (FIANY)

3. NOMINATION DES MAIRES À DIFFÉRENTS COMITÉS EXTERNES 2021-2023

- 3.1. Table des MRC
- 3.2. Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska
- 3.3. Société d'aide à la collectivité Bécancour-Nicolet-Yamaska (SADC)
- 3.4. Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec (CCICQ)
- 3.5. VIA 90.5 FM
- 3.6. Culture Centre-du-Québec
- 3.7. Table sectorielle culture
- 3.8. Loisir Sport Centre-du-Québec
- 3.9. Comité de gestion des bassins versants de la rivière Nicolet
(COPERNIC)
- 3.10. Comité de gestion des bassins versants de la rivière Saint-François
(COGESAF)
- 3.11. Comité de gestion des bassins versants de la rivière Bécancour
(GROBEC)
- 3.12. Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)
- 3.13. Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) et Table de concertation
du lac Saint-Pierre
- 3.14. Agence forestière des Bois-Francis (AFBF)
- 3.15. Comité Liaison Exploitation Ultramar
- 3.16. Destruction des coupons de votation

4. BUDGET 2022

- 4.1. Adoption du budget pour l'année 2022
- 4.2. Adoption du règlement 2021-09 relativement à l'établissement de la quote-
part liée à la Richesse foncière uniformisée (RFU) et des autres quotes-
parts en vigueur pour les municipalités de la MRC pour l'année 2022

5. PROJET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1. Adoption du règlement 2021-06 visant à modifier le règlement 2019-
01 relatif au traitement des élus municipaux
- 6.2. Adoption du règlement 2021-08 visant à modifier le règlement 2018-06
relatif au Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 6.3. Adoption du règlement 2021-07 abrogeant et remplaçant le règlement
2021-02 relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de
taxes
- 6.4. Autorisation de lancement d'un appel d'offres public pour le contrôle
biologique des mouches noires le long de la rivière Nicolet pour 2022
- 6.5. Programme d'aménagement durable des forêts 2020-2021 – Registre
annuel des projets et bilan de la planification annuelle – Approbation
- 6.6. Autorisation de signature de l'avenant # 2 de l'Entente sectorielle de
développement pour la concertation régionale dans la région
administrative du Centre-du-Québec
- 6.7. Autorisation de signature de l'avenant # 2 de l'Entente sectorielle de
développement bioalimentaire au Centre-du-Québec
- 6.8. Adoption du calendrier des séances publiques de la MRC - 2022
- 6.9. Adoption du calendrier des séances du Comité administratif non
publiques – 2022
- 6.10. Proposition de plan des séances de travail du Conseil des maires (janvier
à décembre 2022)

7. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

- 7.1 Lac-à-l'épaule | 2022
- 7.2 Revue de presse
- 7.3 Rapports des présidents de comités
 - 7.3.1 Comités internes
 - 7.3.1.1 Comité sécurité incendie (22 octobre 2021)
 - 7.3.1.2 Comité aménagement durable et environnement (16 novembre 2021)
 - 7.3.2 Comités externes
- 7.4 Résolution pour le transport adapté
- 7.5 Formation pour les élus
 - 7.5.1 Rappel des dates de formation
 - 7.5.2 Formation sur l'éthique et déontologie pour les élus | Suivi

8. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 8.1 Autorisation de paiement | PG Solutions

9. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

10. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 10.1 Aménagement-forêt
 - 10.1.1 Avis de conformité au règlement 2021-08 – Municipalité de Sainte-Perpétue
 - ~~10.1.2 Adoption du règlement 2021-04 modifiant le règlement 2010-07 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Nicolet-Yamaska afin de modifier certaines dispositions sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole (19^e modification)~~
- 10.2 Cours d'eau et carrières-sablières

11. DEMANDES D'APPUI

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Le greffier-trésorier, M. Michel Côté, préside l'assemblée jusqu'à la période d'élection et la déclare ouverte.

2021-11-304 **1.2** **OUVERTURE DE LA PÉRIODE DES ÉLECTIONS**

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu d'ouvrir la période des élections aux postes de préfet et de préfet suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-305 **1.3** **ÉLECTION DU PRÉFET**

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil de nommer Mme Geneviève Dubois, mairesse de Ville de Nicolet, au poste de préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-306	1.4 <u>FERMETURE DE LA PÉRIODE D'ÉLECTION DU PRÉFET</u>
	Il est proposé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil de clore la période des élections du préfet.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2021-11-307	1.5 <u>ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT</u>
	Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M. Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre, en tant que préfet suppléant de la MRC de Nicolet-Yamaska.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2021-11-308	1.6 <u>FERMETURE DE LA PÉRIODE D'ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT</u>
	Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil de clore la période des élections du préfet suppléant.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2021-11-309	1.7 <u>AUTORISATION À LA PRÉFÈTE ET AU PRÉFET SUPPLÉANT À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES ET LES DOCUMENTS CORPORATIFS DE LA MRC</u>
	CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les signataires des effets bancaires et des documents corporatifs de la MRC ;
	CONSIDÉRANT que les signataires aux folios 10038-60579-0, 10038-62157-3, 10038-61191-3, 10038-62220 seront Mme Geneviève Dubois, mairesse de Ville de Nicolet, préfète, ou M. Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre, préfet, ainsi que M. Michel Côté, directeur général, ou Mme Caroline Vachon, directrice générale adjointe et ce sera deux (2) signataires sur quatre (4) pour la gestion des comptes ;
	CONSIDÉRANT que la résolution précédente 2020-04-103 est annulée par la présente résolution ;
	Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil de confirmer l'autorisation de signature des effets bancaires et documents corporatifs de la MRC de Nicolet-Yamaska par Mme Geneviève Dubois, mairesse de Ville de Nicolet, préfète, ou M. Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre, préfet, ainsi que M. Michel Côté, directeur général, ou Mme Caroline Vachon, directrice générale adjointe.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2021-11-310	1.8 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>
	CONSIDÉRANT l'ajout des points suivants : 11.1 Transport en commun – Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) – Modalités 2021 11.2 Demande d'appui – Équipe de dek hockey de l'Association des personnes handicapées Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT le retrait du point suivant :

- 10.1.2 Adoption du règlement 2021-04 modifiant le règlement 2010-07 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Nicolet-Yamaska afin de modifier certaines dispositions sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole (19^e modification)

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-311 **1.9**
ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 20 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 20 octobre 2021 a été transmis aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 20 octobre 2021 ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.10
ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 3 novembre 2021 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique, ce 24 novembre 2021.

2021-11-312 **1.11**
ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DES MAIRES DU 10 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 10 novembre 2021 a été transmis aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 10 novembre 2021 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.12
DOCUMENTS REPRODUITS

<u>Date</u>	<u>Provenance</u>	<u>Sujet</u>
2021-11-15	MSP	Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

2.0

NOMINATION DES MAIRES SUR LES COMITÉS DE LA MRC 2021-2023

2.1

2021-11- 313

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le Comité administratif assure le suivi de la gestion administrative de la MRC en conformité avec son budget d'opération, à la gestion des employés ainsi qu'à l'accélération du traitement de dossiers divers et qu'il fait à ce titre des recommandations au Conseil des maires sur une variété de dossiers ;

CONSIDÉRANT qu'un siège est réservé d'office au représentant de la ville-centre, à moins qu'il occupe le poste de préfet ou de préfet suppléant ;

CONSIDÉRANT que les représentants au Comité administratif de la MRC sont nommés pour une période de 24 mois ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. M^{me} Geneviève Dubois, préfète et mairesse de Ville de Nicolet
2. M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre
3. M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
4. M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin
5. M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac

en tant que membres du Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska jusqu'en novembre 2023.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2021-06).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.2

2021-11-314

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le préfet est nommé d'office sur le Comité stratégique de la MRC ;

CONSIDÉRANT les services en aménagement du territoire et en développement économique, depuis l'intégration du CLD en janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT les priorités d'intervention, les politiques de soutien aux projets structurants et de soutien aux entreprises ;

CONSIDÉRANT que les représentants au Comité stratégique sont nommés pour une période de 24 mois ;

Il est proposé par M^{me} Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. M^{me} Geneviève Dubois, préfète et mairesse de Ville de Nicolet
2. M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas
3. M. André Descôteaux, maire de Pierreville
4. M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue
5. M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège
6. M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
7. M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac

en tant que représentants au Comité stratégique de la MRC de Nicolet-Yamaska jusqu'en novembre 2023.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2021-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-315 2.3 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (FDET-FLI-FLS ET FIANY)

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska assume la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) depuis le 21 avril 2015 en conformité avec les dispositions de *l'Entente de gestion initiale du prêt FLI* et ses avenants ;

CONSIDÉRANT le maintien du Fonds de développement des entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska (FDET) suite à l'Accord de partenariat 2020-2024 signé le 31 mars 2020 entre les municipalités et le gouvernement du Québec relativement au Fonds régions et ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* émise par Fonds locaux de solidarité FTQ émise le 8 avril 2019 en lien avec le financement du Fonds local de solidarité (FLS) pour la MRC de Nicolet-Yamaska et la refonte de la composition du Comité d'investissement commun en résultant ;

CONSIDÉRANT que la composition du Comité d'investissement commun est de :

- Un (1) représentant élu siégeant au comité administratif de la MRC, désigné président d'office ;
- Deux (2) représentants élus, désignés par la MRC ;
- Un (1) représentant désigné par les Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c. ;
- Un (1) représentant désigné par les investisseurs locaux autres que les trois (3) précédents ;
- Quatre (4) représentants du milieu socioéconomique, dont un (1) représentant de l'entreprise privée établie au sein du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'exceptionnellement, pour rendre les décisions concernant les projets soumis au Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska (FIANY), le Comité d'investissement commun comprend un (1) membre additionnel, lequel est élu par le Conseil des maires de la MRC, parmi les candidatures soumises par le Syndicat de l'UPA de Nicolet ;

CONSIDÉRANT la nomination de M^{me} Audrey Fontaine comme membre additionnel par le Comité de suivi du PDZA, désigné représentante du Syndicat local de l'UPA de Nicolet pour un mandat jusqu'en septembre 2024 (3 ans) ;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du Comité d'investissement commun est de deux (2) ans, à l'exception du représentant du Syndicat local de l'UPA de Nicolet, renouvelable à son terme en novembre 2023, et qu'il se termine au moment de la nomination d'un successeur, à moins de dispositions contraires ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie

et unanimement résolu par ce Conseil de désigner comme représentants du milieu socioéconomique M. Pierre Fréchette, M. André Nadeau et M^{me} Danielle Gamelin ainsi que M. Audric Gélinas, représentant des Caisses Desjardins, et M. Richard Beaudoin, représentant des Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c., au Comité d'investissement commun et de nommer :

1. M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas
2. M. André Descôteaux, maire de Pierreville
3. M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, membre du Comité administratif

pour l'analyse et l'approbation des demandes d'aide financière qui seront soumises dans le cadre du Fonds de développement des entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska (FDET), du Fonds local d'investissement (FLI), du Fonds local de solidarité (FLS) et du Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska (FIANY).

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2021-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-316 2.4 NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ TOURISME

- CONSIDÉRANT** que ce comité étudie et fait des recommandations au Conseil des maires en matière de développement touristique ;
- CONSIDÉRANT** que ce comité approuve le plan de promotion touristique annuel, formule des recommandations pour tout projet de nature touristique et suit la progression des projets et s'assurer de l'atteinte des objectifs ;
- CONSIDÉRANT** qu'un siège est réservé d'office au représentant de la ville-centre ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un (1) représentant de la Communauté abénakise d'Odanak et cinq (5) représentants du secteur touristique pour une période de 24 mois ;
- CONSIDÉRANT** l'intérêt de M. Mathieu O'Bomsawin de la Communauté abénakise d'Odanak, de M^{mes} Francine Bouffard, Alexandra Carignan, Josée Lanoie et MM. Christian Marcotte et Kaven Benoit, représentants du secteur touristique, à siéger au Comité tourisme ;

Il est proposé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. M^{me} Geneviève Dubois, préfète et mairesse de Ville de Nicolet
2. M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet
3. M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue
4. M^{me} Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique
5. M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre
6. M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin
7. M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac

en tant que représentants au Comité tourisme de la MRC de Nicolet-Yamaska jusqu'en novembre 2023.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2021-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-317

2.5
NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a conclu une entente avec le ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 73.1 de la Loi de la police par laquelle sont assurés par la Sûreté du Québec tout ou partie des services de police sur le territoire des municipalités locales suivantes :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| • Aston-Jonction | • Saint-Elphège |
| • Baie-du-Febvre | • Sainte-Eulalie |
| • Grand-Saint-Esprit | • Saint-François-du-Lac |
| • La Visitation-de-Yamaska | • Saint-Léonard-d'Aston |
| • Nicolet | • Sainte-Monique |
| • Pierreville | • Sainte-Perpétue |
| • Saint-Célestin | • Saint-Wenceslas |
| (Paroisse et Village) | • Saint-Zéphirin-de-Courval |

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir à la désignation de cinq (5) membres des Conseils des municipalités locales visées par l'entente pour agir comme représentants municipaux au Comité sécurité publique pour une période de 24 mois ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. M^{me} Geneviève Dubois, préfète et mairesse de Ville de Nicolet
2. M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue
3. M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit
4. M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin
5. M. Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac

en tant que membres du Comité sécurité publique jusqu'en novembre 2023.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2021-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-318

2.6
NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE ET DU REPRÉSENTANT DE LA MRC AU COMITÉ DIRECTEURS SERVICES INCENDIE

2.7
NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC

Point reporté à une séance ultérieure.

Note : Les postes Citoyen et MRC ont un mandat de deux (2) ans. Les postes UPA ont un mandat de trois (3) ans, conformément au règlement 2011-10 en vigueur.

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires doit nommer les membres du Comité consultatif agricole en vertu de l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet article, la MRC doit désigner des personnes faisant partie de l'Association accréditée du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT que les postes UPA-1 et UPA-2 sont actuellement occupés par M^{me} Jocelyne Alain et M. Yvan Fréchette jusqu'en novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que le poste UPA-3 est actuellement occupé par M. Mario Proulx jusqu'en novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que le poste de citoyen actuellement occupé par M. André Rheault est renouvelé jusqu'en novembre 2023 ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. M^{me} Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction
2. M^{me} Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique

en tant que membres du Comité consultatif agricole de la MRC de Nicolet-Yamaska jusqu'en novembre 2023.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2021-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.8

2021-11-319

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT DE LA MRC

CONSIDÉRANT que ce comité formule des recommandations au Conseil des maires sur les questions relatives à l'aménagement durable du territoire de la MRC, à la préservation de ses milieux naturels et de ses ressources, de manière à stimuler la prise de conscience et une meilleure connaissance des enjeux environnementaux, et ainsi à orienter les interventions de la MRC, spécifiquement dans les sujets touchant l'aménagement durable du territoire ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite que la désignation des maires sur le Comité aménagement durable et environnement soit représentative de l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer au moins quatre (4) maires au Comité d'aménagement durable et environnement de la MRC pour une période de 24 mois ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. M^{me} Geneviève Dubois, préfète et mairesse de Ville de Nicolet
2. M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre
3. M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet
4. M^{me} Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique
5. M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
6. M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin
7. M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac

en tant que membres du Comité aménagement durable et environnement de la MRC de Nicolet-Yamaska jusqu'en novembre 2023.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2021-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.9

2021-11-320

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC

CONSIDÉRANT ce comité étudie, élabore et recommande en collaboration avec le chargé de projets l'avancement des travaux relatifs au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable, pour l'efficacité du suivi, de maintenir ce comité formé de quatre (4) maires et dont le mandat sera de s'assurer de l'application du PGMR révisé ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre
2. M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie
3. M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue
4. M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin

en tant que membres du Comité gestion des matières résiduelles jusqu'en novembre 2023.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2021-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-321 **2.10**
NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ SÉLECTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC administre un Fonds de soutien aux initiatives culturelles, découlant de l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas, comme représentant de la MRC au Comité sélection du Fonds de soutien aux initiatives culturelles de la MRC jusqu'en novembre 2023.

Il est de plus résolu de rémunérer le représentant désigné selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2021-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-322 **2.11**
NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ DIRECTEUR PDZA DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite obtenir des recommandations sur le plan d'action annuel et suivre la progression des projets afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de MM. Yann Bourassa et Bernard Marin de siéger sur les postes UPA-1 et UPA-2 jusqu'en novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer M. Pierre Jutras comme représentant du MAPAQ jusqu'en novembre 2023 ;

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre
2. M^{me} Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique
3. M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval

en tant que membres du Comité directeur PDZA de la MRC de Nicolet-Yamaska jusqu'en novembre 2023.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2021-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-323 **2.12**
NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ COURS D'EAU ET BUREAU DE
DÉLÉGUÉS DE LA MRC

CONSIDÉRANT l'article 129 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT que le préfet est nommé d'office sur le bureau des délégués ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux (2) délégués et deux (2) substituts de la MRC de Nicolet-Yamaska au Comité cours d'eau et bureau des délégués pour une période de 24 mois ;

Il est proposé par M^{me} Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par M^{me} Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre
2. M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet
3. M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin - **SUBSTITUT**
4. M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska - **SUBSTITUT**

en tant que membres du Comité cours d'eau et bureau des délégués jusqu'en novembre 2023.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2021-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-324 **2.13**
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NICOLET-YAMASKA (SDENY)
ET FONDS D'INVESTISSEMENT AGROALIMENTAIRE NICOLET-YAMASKA
(FIANY)

CONSIDÉRANT la résolution 2018-02-036 adoptée autorisant la signature de la convention de partenariat de la Société de développement économique de Nicolet-Yamaska (SDENY) relativement à la gestion du Fonds d'investissement en agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY) ;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse du FIANY a pour mandat d'analyser les dossiers présentés et d'émettre ses recommandations au conseil d'administration de la SDENY ;

CONSIDÉRANT que la SDENY est l'organisme qui assure la gestion du Fonds d'investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY), et à ce titre, reçoit les recommandations du comité d'analyse pour ensuite décider d'accorder ou non les aides financières demandées ;

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de la SDENY ont fait l'objet d'une révision et qu'ils ont été adoptés lors d'une assemblée générale annuelle de la SDENY ;

CONSIDÉRANT que ces règlements prévoient que la MRC doit nommer trois (3) représentants du Conseil des maires au conseil d'administration de la SDENY dont un (1) au comité d'analyse du Fonds d'initiative en agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY) ;

CONSIDÉRANT que l'équipe du développement économique de la MRC accompagne les administrateurs dans la gestion de la SDENY ainsi que du FIANY et ce, tant pour les membres du Comité d'investissement dans l'analyse des demandes reçues que pour les promoteurs dans la préparation de leur dossier et la présentation de la demande d'aide financière au comité d'analyse ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Comité de nommer :

1. M^{me} Geneviève Dubois, préfète et mairesse de Ville de Nicolet
2. M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval

en tant que membres de la Société de développement économique de Nicolet-Yamaska (SDENY) relativement à la gestion du Fonds d'initiative en agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY) jusqu'en novembre 2023 ainsi que M. Michel Côté, directeur général de la MRC pour représenter la MRC au conseil d'administration de la SDENY.

Il est également unanimement résolu de nommer M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas, comme représentant du Conseil des maires au Comité d'investissement du FIANY jusqu'en novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0

NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS EXTERNES 2021-2023

3.1

2021-11-325

NOMINATION DES MEMBRES À LA TABLE DES MRC

- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska est membre de la Table des MRC ;
- CONSIDÉRANT** que la Table des MRC est un lieu de concertation pour des prises de positions politiques régionales ;
- CONSIDÉRANT** que la Table des MRC agit à titre de comité de sélection des projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ;
- CONSIDÉRANT** que dans le cas où le maire de la ville-centre d'une MRC cumule également la fonction de préfet ou de préfet suppléant, le conseil de cette MRC nomme un de ses membres pour compléter sa délégation ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. M^{me} Geneviève Dubois, préfète et mairesse de Ville de Nicolet
2. M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre
3. M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin

à titre de membres de la MRC de Nicolet-Yamaska à la Table des MRC jusqu'en novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2

2021-11-326

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE TRANSPORT COLLECTIF BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA

- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a délégué compétence en matière de transport collectif à Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska aux fins de réalisations d'une étude de besoins et d'une demande de financement dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif régional*, en vertu des résolutions 2016-03-75, 2016-03-76, 2016-03-77, 2016-03-78 ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un (1) représentant de la MRC de Nicolet-Yamaska au guichet unique sur le transport collectif pour une période de 24 mois ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège
et appuyé par M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin
et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet

en tant que représentant de la MRC de Nicolet-Yamaska au comité de Transport
collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3

2021-11-327

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS BÉCANCOUR-
NICOLET-YAMASKA (SADC)**

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite idéalement que le représentant de la
MRC de Nicolet-Yamaska siège aussi au développement
économique ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil de la MRC au
conseil d'administration de la SADC pour une période de
24 mois ;

Il est proposé par M^{me} Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction
et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit
et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M. Réal Deschênes, maire de
Saint-Wenceslas, en tant que membre du conseil d'administration de la Société
d'aide au développement des collectivités Bécancour-Nicolet-Yamaska jusqu'en
novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4

2021-11-328

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DU CŒUR-DU-QUÉBEC (CCICQ)**

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a un siège observateur au
conseil d'administration de la Chambre de commerce et
d'industrie du Cœur-du-Québec ;

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie
et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac
et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M. Sylvain Laroche, maire de
Grand-Saint-Esprit, à titre de représentant municipal de la MRC de Nicolet-Yamaska
pour siéger au sein du conseil d'administration de la Chambre de commerce et
d'industrie du Cœur-du-Québec jusqu'en novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5

2021-11-329

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RADIO VIA 90.5 FM

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a un siège au conseil
d'administration de la radio VIA 90.5 FM ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin
et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre
et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M. Guy Dupuis, maire de Sainte-
Perpétue, à titre de représentant municipal de la MRC de Nicolet-Yamaska pour
siéger au sein du conseil d'administration de la radio VIA 90.5 FM jusqu'en
novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6

2021-11-330

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que Culture Centre-du-Québec invite la MRC de Nicolet-
Yamaska à nommer un représentant officiel pour siéger au sein
de son conseil d'administration pour une période de 24 mois ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Comité de nommer M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas, à titre de représentant municipal de la MRC de Nicolet-Yamaska pour siéger au sein du conseil d'administration de Culture Centre-du-Québec jusqu'en novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-331 **3.7**
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE SECTORIELLE CULTURE

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a mis en place une Table sectorielle culture en 1997 afin de l'aider dans le suivi de sa politique culturelle, l'élaboration de son plan d'action culturel et, de manière générale, dans tous les dossiers culturels nécessitant un avis sectoriel ;

CONSIDÉRANT que la présence d'un élu au sein de cette Table sectorielle culture va permettre de maintenir des liens plus étroits entre elle et le Conseil des maires ;

Il est proposé par M^{me} Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas, à titre de représentant de la MRC de Nicolet-Yamaska à la Table sectorielle culture jusqu'en novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-332 **3.8**
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que Loisir Sport Centre-du-Québec invite la MRC de Nicolet-Yamaska à nommer un représentant officiel pour siéger au sein de son conseil d'administration pour une période de 24 mois ;

Il est proposé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Comité de nommer M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue, à titre de représentant municipal de la MRC de Nicolet-Yamaska pour siéger au sein du conseil d'administration de Loisir Sport Centre-du-Québec jusqu'en novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-333 **3.9**
NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE NICOLET (COPERNIC)

CONSIDÉRANT l'existence du Comité de gestion des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) ;

CONSIDÉRANT que ces bassins affectent 67 municipalités, dont 14 dans la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la MRC de Nicolet-Yamaska d'avoir un représentant qui soit un maire dont la municipalité est parcourue par la rivière Nicolet sud-ouest et sud-est ;

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M^{me} Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique, à titre de représentante de la MRC de Nicolet-Yamaska au Comité de gestion des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) jusqu'en novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-334	3.10 <u>NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS (COGESAF)</u> CONSIDÉRANT l'existence du Comité de gestion des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) ; CONSIDÉRANT que ces bassins s'étendent sur plus de 10 000 km² et touchent trois (3) municipalités du territoire ; CONSIDÉRANT la nécessité pour la MRC de Nicolet-Yamaska d'avoir un représentant qui soit un maire dont la municipalité est parcourue par la rivière Saint-François ; Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M^{me} Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska, à titre de représentant de la MRC de Nicolet-Yamaska au Comité de gestion des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) jusqu'en novembre 2023. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2021-11-335	3.11 <u>NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR (GROBEC)</u> CONSIDÉRANT que la MRC est membre de l'organisme Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour ; Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska, à titre de représentant au Groupe de concertation des bassins versants de la Rivière Bécancour jusqu'en novembre 2023. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2021-11-336	3.12 <u>NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ)</u> CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est membre de l'organisme Conseil régional de l'environnement de la région du Centre-du-Québec ; Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre, à titre de représentant de la MRC de Nicolet-Yamaska au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec jusqu'en novembre 2023. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2021-11-337	3.13 <u>NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) ET TABLE DE CONCERTATION DU LAC SAINT-PIERRE</u> CONSIDÉRANT l'existence du Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) et la formation de la Table de concertation du lac Saint-Pierre ; CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est présente aux deux (2) organisations ; Il est proposé M^{me} Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie

et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M^{me} Geneviève Dubois, préfète et mairesse de Ville de Nicolet, à titre de représentante de la MRC de Nicolet-Yamaska au Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) et à la Table de concertation du lac Saint-Pierre, jusqu'en novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-11-338 3.14
NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
(AFBF)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un représentant de la MRC de Nicolet-Yamaska à l'Agence forestière des Bois-Francis ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M^{me} Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction, à titre de représentante de la MRC de Nicolet-Yamaska à l'Agence forestière des Bois-Francis jusqu'en novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-11-339 3.15
NOMINATION AU COMITÉ LIAISON EXPLOITATION ULTRAMAR**

CONSIDÉRANT la demande d'Ultramar en 2011, concernant la constitution d'un Comité de liaison relativement à la construction du réseau de pipeline ;

CONSIDÉRANT que le pipeline traverse deux (2) municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska, soit Sainte-Eulalie et Saint-Léonard-d'Aston ;

CONSIDÉRANT que depuis avril 2011 (résolution 2011-04-90) le directeur et le maire de la municipalité Sainte-Eulalie participent aux rencontres dudit Comité construction ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie, à titre de représentant municipal de la MRC de Nicolet-Yamaska pour siéger au sein du Comité de liaison Exploitation du pipeline d'Ultramar, dans le souci d'assurer un transfert d'information vers la municipalité de Saint-Léonard d'Aston et de la MRC, jusqu'en novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.16
DESTRUCTION DES COUPONS DE VOTATION**

Les nominations ont été adoptées verbalement à l'unanimité par les membres du Conseil des maires.

**4.0
BUDGET 2022**

**2021-11-340 4.1
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT l'article 148.0.2 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT l'article 975 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT le budget présenté par le directeur général et étudié par le Conseil en session de travail le 10 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné le 10 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT le présent budget 2022 déposé en annexe ;

CONSIDÉRANT que ce budget comprend les revenus et les dépenses pour l'année 2022 ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le budget pour l'année 2022 de la MRC de Nicolet-Yamaska tel que présenté et représentant un montant total de **6 197 461 \$.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2

2021-11-341

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-09 RELATIVEMENT À L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART LIÉE À LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE (RFU) ET DES AUTRES QUOTES-PARTS EN VIGUEUR POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT les articles 975 et 976 du Code municipal, concernant la préparation du budget ;

CONSIDÉRANT les articles 126.2 et 126.3 de *la Loi sur les compétences municipales* R.L.R.Q. c. C-47.1 ;

CONSIDÉRANT le règlement 96-16 de la MRC approuvant le mode de quote-part concernant l'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT le règlement 98-04 de la MRC approuvant le paiement des quotes-parts en trois (3) versements égaux ;

CONSIDÉRANT le règlement 2006-01 de la MRC concernant les cours d'eau ;

CONSIDÉRANT le règlement 2016-12 de la MRC concernant les insectes piqueurs ;

CONSIDÉRANT que les modes de répartition utilisés dans le présent budget 2022 sont fixés selon :

- la richesse foncière uniformisée (RFU) ;
- à 50 % selon la population et à 50 % selon la moyenne des permis émis dans les trois (3) dernières années pour chacune des municipalités bénéficiant du service d'inspection ;
- à 25 % selon la RFU et à 75 % selon la population ;
- en fonction de l'utilisation d'un service ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné le 10 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que ce budget comprend les revenus et les dépenses ;

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2021-09 concernant la répartition des quotes-parts des municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'administration générale de la MRC pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

PROJET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST

Sans objet.

6.0

AFFAIRES COURANTES

6.1

2021-11-342

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-06 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2019-01 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

- CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)*, la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska (ci-après : la « MRC ») a adopté le 27 novembre 2013, un règlement fixant la rémunération de ses membres ;
- CONSIDÉRANT** que des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la MRC ;
- CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)*, la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska (ci-après : la « MRC ») a adopté le 15 mai 2019, un nouveau règlement fixant la rémunération de ses membres ;
- CONSIDÉRANT** le temps investi, les responsabilités et la charge de travail des élus siégeant au conseil et aux différents comités de la MRC ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'actualiser les règlements relatifs au traitement des élus de la MRC en édictant dans un nouveau règlement, les règles relatives au traitement des élus de la MRC ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, en conséquence, d'abroger et remplacer le règlement 2019-01 fixant la rémunération des membres du conseil adopté par la MRC ;
- CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion donné en séance par un membre du conseil et sous réserve de toute disposition d'une loi particulière régissant le dépôt, l'adoption ou la présentation d'un projet de règlement, l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement lors de la même séance que celle au cours de laquelle l'avis de motion a été donné ou lors d'une séance distincte ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu que ce Conseil adopte le présent règlement 2021-06 abrogeant et remplaçant le règlement 2019-01 déterminant le traitement des élus municipaux et fixant la rémunération du préfet et des représentants aux comités de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2

2021-11-343

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-08 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2018-06 RELATIF AU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

- CONSIDÉRANT** que le Conseil des maires souhaite réviser les mandats accordés à son Comité administratif ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, lors de la séance régulière du Conseil des maires tenue le 20 octobre 2021 ;

Il est proposé M^{me} Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2021-08 relatif au Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3

2021-11-344

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-07 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2021-02 RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que l'article 1026 du Code municipal dernier alinéa permet à une MRC de changer la date de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes par règlement ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement 2021-02, la tenue de cette vente a lieu le 2^e mercredi du mois de septembre de chaque année pour la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite modifier la tenue de la date pour le 3^e mardi du mois de juin de chaque année ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'abroger et remplacer le règlement 2021-02 et d'adopter un nouveau règlement afin de changer la date de la Vente des immeubles à défaut de paiement de taxes sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 20 octobre 2021 ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2021-07 abrogeant et remplaçant le règlement 2021-02 relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4

2021-11-345

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES LE LONG DE LA RIVIÈRE NICOLET POUR 2022

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 de l'article 14.3 du *Code municipal* (RLRQ c. C-27.1) et le paragraphe 4 de l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) permettent à une municipalité et à une ville d'accomplir en commun une demande de soumissions pour l'adjudication d'un contrat ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Nicolet, la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ainsi que les municipalités de Grand-Saint-Esprit, La Visitation-de-Yamaska, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval ont antérieurement signifié leur intérêt pour l'accomplissement en commun d'une demande de soumissions en vue d'adjuger un contrat sur le traitement des mouches noires le long de la rivière Nicolet ;

CONSIDÉRANT que lesdites municipalités ont également signifié leur intérêt à déléguer à la MRC de Nicolet-Yamaska le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger le contrat pour elles et en leurs noms ;

- CONSIDÉRANT** que le Conseil desdites municipalités a délégué ainsi de manière limitative à la MRC de Nicolet-Yamaska le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d’octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour elles et en leurs noms ;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil desdites municipalités entend que le contrat soit accordé, si tel est le cas, uniquement si chacune des municipalités exprime son accord avec les prix soumis ;
- CONSIDÉRANT** que le deuxième alinéa de l’article desdits articles 14.4 et 29.6 prévoient que telle délégation entraîne, en cas d’acceptation d’une soumission par le délégataire, l’établissement d’un lien contractuel entre chaque déléguant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire ;

Il est proposé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d’autoriser le directeur général de la MRC, M. Michel Côté, à demander des soumissions sur le traitement des mouches noires le long de la rivière Nicolet et de le désigner à titre de gestionnaire du projet et du dossier pour la MRC de Nicolet- Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-346 **6.5**
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – REGISTRE ANNUEL DES PROJETS ET BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE – APPROBATION

- CONSIDÉRANT** que l’entente de délégation intervenue entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et les cinq (5) MRC du Centre-du-Québec dans le cadre du Programme d’aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2018-2021 ;
- CONSIDÉRANT** qu’en vertu de la résolution 2018-09-282 adoptée le 12 septembre 2018, la MRC de L’Érable est délégataire désignée à l’entente pour la gestion et l’administration des sommes consenties par le ministère ;
- CONSIDÉRANT** que la délégataire désignée doit, conformément à l’article 4.3 de l’entente, transmettre au ministère le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets pour la période du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année ;

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil :

- D’APPROUVER** le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, tels que préparés par l’ingénieur forestier de la MRC de L’Érable ;
- D’AUTORISER** le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-347 **6.6**
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L’AVENANT # 2 DE L’ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

- CONSIDÉRANT** que le 29 octobre 2018, la Table des MRC du Centre-du-Québec, la MRC d’Arthabaska, la MRC de Bécancour, la MRC de Drummond, la MRC de L’Érable, la MRC de Nicolet-Yamaska et le ministère des Affaires municipales et de

l'Habitation ont signé l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative du Centre-du-Québec pour les années 2018 à 2021 ;

- CONSIDÉRANT** que le 11 septembre 2019, les parties ont signé un premier avenant à l'Entente sectorielle prévoyant l'injection d'une somme supplémentaire de 162 250 \$ en provenance des MRC et du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du Centre-du-Québec afin de permettre l'embauche d'une ressource humaine supplémentaire ;
- CONSIDÉRANT** que les parties désirent procéder à un deuxième avenant afin de faire passer la date de fin de l'entente du 31 décembre 2021 au 31 mars 2023. Cette prolongation permettra notamment de compléter une démarche de planification stratégique régionale en vue de l'élaboration d'une nouvelle entente au-delà de cette date ;
- CONSIDÉRANT** que cette modification à l'entente nécessite l'injection d'une somme additionnelle de 151 126 \$ pour la poursuite de la démarche de codéveloppement et le maintien des ressources humaines ;
- CONSIDÉRANT** que de cette somme, un montant de 75 563 \$ sera réparti entre les cinq (5) MRC et correspond à la même contribution que celle versée en 2020-2021. L'autre 75 563 \$ proviendra de l'enveloppe régionale du Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

Montant de chaque MRC

MRC d'Arthabaska	16 506 \$
MRC de Bécancour	12 485 \$
MRC de Drummond	18 948 \$
MRC de L'Érable	14 046 \$
MRC de Nicolet-Yamaska	13 578 \$
TOTAL :	75 563 \$

Il est proposé par M^{me} Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil :

- D'AUTORISER** ces modifications à l'entente et de confirmer la contribution financière additionnelle de la MRC de Nicolet-Yamaska pour un montant de 13 578 \$ pour l'année 2022 ;
- D'AUTORISER** la préfète, M^{me} Geneviève Dubois, et le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, M. Michel Côté, à signer l'avenant # 2 à l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans région du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-348 **6.7**
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT # 2 DE L'ENTENTE
SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE AU CENTRE-DU-
QUÉBEC

- CONSIDÉRANT** que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec, la MRC d'Arthabaska, la MRC de Bécancour, la MRC de Drummond, la MRC de L'Érable et la MRC de Nicolet-Yamaska ont signé le 17 septembre 2018 l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec ;

- CONSIDÉRANT

qu'en vertu de l'article 16 de l'entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties ;
- CONSIDÉRANT

que les parties ont signé un avenant à l'entente le 20 avril 2021 prolongeant la date de fin au 31 mars 2022 ;
- CONSIDÉRANT

que les parties désirent prolonger la durée de l'entente jusqu'au 31 mars 2023 afin de permettre que l'objet et les obligations qui y sont prévus soient réalisés, incluant la planification stratégique, et de signer une nouvelle entente avec ces mêmes partenaires ;
- Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil :
- D'AUTORISER

la prolongation de l'entente jusqu'au 31 mars 2023 ;
- D'AUTORISER

la préfète, M^{me} Geneviève Dubois, et le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, M. Michel Côté, à signer l'avenant # 2 à l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-349

6.8

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL DES MAIRES EN 2022

- CONSIDÉRANT

la présentation aux élus du calendrier des séances publiques, des séances privées du Conseil d'administration et des séances de travail pour l'année 2022 ;
- CONSIDÉRANT

l'obligation pour le greffier de la MRC de diffuser par avis public aux municipalités de son territoire et dans un journal local le calendrier des séances publiques de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil :

- d'adopter le calendrier suivant, relativement à la tenue des séances ordinaires publiques du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2022, ces séances se tenant généralement le 3^e mercredi du mois, à l'exception du mois de novembre dont la séance se tient le 4^e mercredi, et débiteront à 19 h 30 :

SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL DES MAIRES 2022	
19 janvier 2022..... 19 h 30 16 février 2022 19 h 30 16 mars 2022 19 h 30 20 avril 2022 19 h 30 18 mai 2022 19 h 30 15 juin 2022 19 h 30	- Relâche en juillet 17 août 2022.....19 h 30 21 septembre 202219 h 30 19 octobre 202219 h 30 23 novembre 202219 h 30 - Relâche en décembre

- d'autoriser le greffier-trésorier à rémunérer les élus pour les dix (10) séances du Conseil des maires pour l'année 2022 ;
- d'autoriser le greffier-trésorier à publier sur le site internet de la MRC de Nicolet-Yamaska le calendrier des séances publiques conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF NON PUBLIQUES - 2022

CONSIDÉRANT la présentation aux élus du calendrier de onze (11) séances du Comité administratif et des neuf (9) séances de travail pour l'année 2022 ;

Il est proposé par M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil :

- d'adopter le calendrier suivant, relativement à la tenue des séances ordinaires du Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2022, ces séances se tenant, à moins de décision contraire par les membres dudit comité, généralement le 1^{er} mercredi du mois, à l'exception des mois de mars et août dont la séance se tient le 2^e mercredi, et débiteront généralement à 13 h 30 au centre administratif de la MRC situé au 257, rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet :

SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2022	
• Relâche en janvier	• 6 juillet 2022 13 h 30
• 2 février 2022 13 h 30	• 3 août 2022..... 13 h 30
• 9 mars 2022 13 h 30	• 7 septembre 2022..... 13 h 30
• 6 avril 2022..... 13 h 30	• 5 octobre 2022..... 13 h 30
• 4 mai 2022..... 13 h 30	• 2 novembre 2022..... 13 h 30
• 1 ^{er} juin 2022..... 13 h 30	• 7 décembre 2022..... 13 h 30

- de tenir neuf (9) rencontres de travail, selon les propositions suivantes :
 - Une (1) séance de travail en novembre pour la préparation du budget ;
 - Huit (8) séances de travail *ad hoc* : dates à déterminer ;
- d'autoriser le greffier-trésorier à rémunérer les élus pour :
 - Les onze (11) séances du Comité administratif de l'année 2022 ;
 - Une (1) séance de travail en novembre pour la préparation du budget ;
 - Huit (8) séances de travail *ad hoc* : dates à déterminer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.10
PROPOSITION DE PLAN DES SÉANCES DE TRAVAIL DU CONSEIL DES MAIRES (JANVIER À DÉCEMBRE 2022)

Le directeur général dépose une proposition de plan des séances de travail du Conseil des maires pour l'année 2022.

7.0
POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

7.1
LAC-À-L'ÉPAULE | 2022

Le directeur général validera au préalable la disponibilité du conférencier. Une confirmation sera transmise aux membres du Conseil des maires cours des prochains jours.

7.2
REVUE DE PRESSE

Le directeur général présente la revue de presse de la MRC de Nicolet-Yamaska du mois d'octobre 2021.

7.3
RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

7.3.1

COMITÉS INTERNES

7.3.1.1

COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE

M. Réal Deschênes, président du Comité sécurité incendie, fait un bref résumé de la rencontre du 22 octobre 2021.

7.3.1.2

COMITÉ AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

M. Claude Lefebvre, membre du Comité aménagement durable et environnement, fait un bref résumé de la rencontre du 16 novembre 2021.

7.3.2

COMITÉS EXTERNES

Sans objet.

7.4

RÉSOLUTION POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

Un rappel est fait afin d'adopter une résolution dans chaque municipalité en lien avec une demande de Bougie Bus.

7.5

FORMATION POUR LES ÉLUS

7.5.1

RAPPEL DES DATES DE FORMATION

Le directeur général fait un rappel des formations qui seront données par la FQM pour les élus.

Formation 1 : **Le comportement éthique (obligatoire) - REPORTÉE**
Date : 27 novembre 2021

Formation 2 : **Les rôles et les responsabilités des élus**
Date : 22 janvier 2022

Formation 3 : **La gestion financière municipale**
Date : 30 avril 2022

Formation 4 : **Maîtrisez vos dossiers municipaux**
Date : 15 octobre 2022

7.5.2

FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS

Le directeur général confirme que plusieurs dates seront soumises à leur direction générale puisque tous les élus doivent suivre la formation sur l'éthique et déontologie dans un délai de 6 mois à la suite de leur élection. De plus amples informations suivront au courant des prochaines semaines.

8.0

AFFAIRES FINANCIÈRES

8.1

AUTORISATION DE PAIEMENT – PG SOLUTIONS

2021-11-351

CONSIDÉRANT la facture # CESA46130 de PG Solutions au montant de 34 077 \$, plus les taxes applicables, concernant l'accès à la suite AccèsCité Évaluation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Comité d'autoriser le versement de 34 077 \$, plus les taxes applicables, de puiser la somme au poste budgétaire « 02-150-20-673 Logiciel informatique-Évaluation » et de reporter ce montant pour l'exercice 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

10.0

DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

10.1

AMÉNAGEMENT-FORÊT

10.1.1

2021-11-352 **AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 2021-08 – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE**

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le plan d'urbanisme (# 2016-01) – modifiant les limites du périmètre urbain.*

CONSIDÉRANT que le règlement 2021-08 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement plan d'urbanisme (# 2016-01) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et greffier-trésorier à émettre à la municipalité de Sainte-Perpétue un certificat de conformité pour le règlement 2021-08 ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 2021-08 de la municipalité de Sainte-Perpétue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-07 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SUR LES DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES À LA GESTION DES ODEURS EN ZONE AGRICOLE (19^E MODIFICATION)

Point retiré de l'ordre du jour.

10.2

COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

Sans objet.

11.0
DEMANDES D'APPUI

2021-11-353 **11.1**
TRANSPORT EN COMMUN – PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU
TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) – MODALITÉS 2021

CONSIDÉRANT que les modalités 2021 du Programme d'aide au développement du transport collectif ont été publiées sur le site internet du ministère des Transports le 15 novembre 2021, alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des municipalités régionales de comté et des municipalités concernées sont adoptés depuis l'automne 2020 ;

CONSIDÉRANT que les organismes de transport et le milieu municipal ont, malgré l'absence de modalités, maintenu les services partout au Québec depuis le début de l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que la non-disponibilité des modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif retarde la mise en place de projets porteurs pour les régions et rend l'avenir incertain pour ces services ;

CONSIDÉRANT que sans ce programme, le milieu municipal est seul à subventionner et supporter le transport collectif, et doit avancer des sommes d'argent considérables pour maintenir les services ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs audacieux dans sa Politique de mobilité durable 2030 et que sans subvention gouvernementale, l'atteinte de ces objectifs est impossible ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil :

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de Nicolet-Yamaska quant aux retards importants de disponibilité des modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif, et ce, depuis plusieurs années ;

D'INFORMER le ministère des Transports que sans des subventions gouvernementales prévisibles, le développement de services en région est difficile et l'atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable 2030 inatteignable ;

DE DEMANDER au ministère des Transports de rendre disponibles sans délai les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif pour au moins les cinq (5) prochaines années ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député du comté de Nicolet-Bécancour, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-354 **11.2**
DEMANDE D'APPUI – ÉQUIPE DE DEK HOCKEY DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT la tenue des matchs et entraînements de l'équipe de dek hockey de l'Association des personnes handicapées Nicolet-Yamaska qui ont lieu à l'intérieur du gymnase de l'école Curé-Brassard à Nicolet ;

CONSIDÉRANT que l'équipe souhaite se doter d'uniformes pour représenter fièrement leur regroupement des personnes vivant une situation de handicap, tant au niveau intellectuel, physique qu'au niveau d'un trouble du spectre de l'autisme ;

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'Association des personnes handicapées Nicolet-Yamaska pour l'achat de seize (16) uniformes au coût de 1 126,57 \$;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil de souscrire pour un montant de 1 126,57 \$ afin d'appuyer financièrement l'équipe de dek hockey de l'Association des personnes handicapées Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0
AFFAIRES NOUVELLES

Sans objet.

2021-11-355 **13.0**
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M^{me} Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt et une heures (21 h 00).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PRÉFÈTE
GENEVIÈVE DUBOIS

Signatures



GREFFIER-TRÉSORIER
MICHEL CÔTÉ